

BUDGET 2026

Chères Placidiennes et Placidiens,

Le budget 2026 est le premier élaboré par un nouveau conseil municipal, composé de trois nouveaux élus. Ensemble, nous avons travaillé dans un esprit de collaboration, de transparence et de responsabilité afin d'assurer une transition harmonieuse et de poser les bases des projets à venir pour Saint-Placide.

Pour l'exercice financier 2026, les dépenses affichent une augmentation globale de 104 514 \$. Il est important de préciser que l'augmentation de 28 334 \$ liée à l'amortissement des immobilisations n'a aucun impact sur le budget de fonctionnement. Ainsi, sans tenir compte de l'amortissement, la variation réelle des dépenses pour 2026 est de 76 180 \$, avant conciliation à des fins fiscales.

Dans ce contexte, la taxe foncière générale augmente de 2,3 %, un effort important. Une portion du surplus accumulé, soit 50 133 \$, est également affectée afin d'atténuer l'impact financier pour les citoyens.

En matière d'infrastructures, le budget consacré à l'entretien des routes passe de 135 000 \$ à 180 000 \$, soit une augmentation de 45 000 \$, afin de répondre aux besoins réels du réseau routier et d'assurer la sécurité des usagers. Il est important de préciser qu'une taxe spéciale est affectée à cette dépense.

Nous avons malheureusement reçu une mauvaise nouvelle concernant le projet de réfection du rang Saint-Étienne : la Municipalité n'a pas été retenue au programme de subvention PAVL, tout comme les autres municipalités de la MRC de Deux-Montagnes. Pour une petite municipalité comme la nôtre, il est pratiquement impossible de réaliser un projet d'une telle envergure sans aide financière. Soyez assurés que nous continuerons nos démarches auprès du ministère afin de faire valoir l'importance de ce dossier.

En 2026, nous poursuivrons également les travaux préparatoires liés à la conception d'une nouvelle usine d'eau potable, un projet structurant pour l'avenir de Saint-Placide, qui nécessite une planification rigoureuse et plusieurs étapes avant sa réalisation.

Le conseil municipal demeure fier de soutenir financièrement nos organismes locaux, véritables piliers de la vie communautaire. Nous tenons à souligner l'apport remarquable de nos bénévoles, dont l'engagement fait une réelle différence dans notre milieu.

Je tiens aussi à remercier sincèrement l'ensemble de nos employés municipaux. Leur professionnalisme, leur dévouement et leur sens du service public permettent chaque jour d'offrir des services de qualité à la population. Leur travail, souvent discret, est essentiel au bon fonctionnement de notre organisation.

Enfin, je remercie mes collègues du conseil municipal pour leur engagement envers la communauté. Ensemble, nous travaillons à bâtir une municipalité responsable, humaine et tournée vers l'avenir.

Merci de votre confiance.

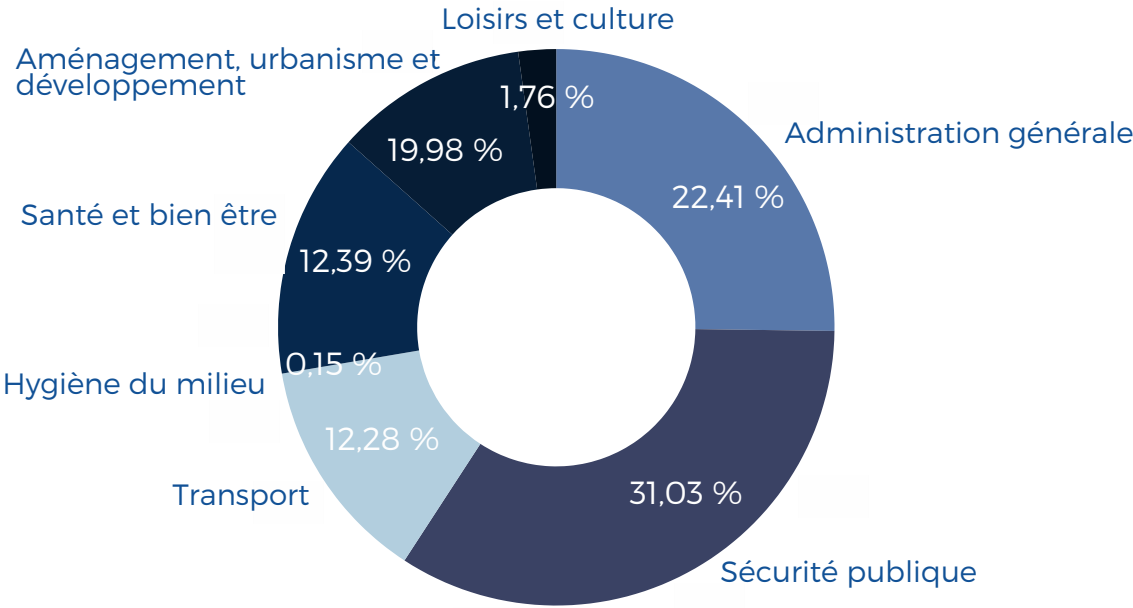
Daniel Laviolette, maire



BUDGET 2026

REVENUS	2025	2026	ÉCART	%
Taxes générales et par secteur	3 054 800 \$	3 210 700 \$	155 901 \$	
Paie ment tenant lieu de taxes	17 200 \$	17 200 \$	0 \$	
Transferts	276 707 \$	161 787 \$	114 920 \$	
Services rendus	79 135 \$	143 000 \$	85 865 \$	
Autres revenus	276 580 \$	327 450 \$	50 870 \$	
TOTAL	3 704 423 \$	3 860 137 \$	155 716 \$	4,20 %
DÉPENSES				
Administration générale	1 066 946 \$	969 430 \$	(97 516) \$	
Sécurité publique	656 777 \$	732 442 \$	75 666 \$	
Transport	969 217 \$	1014 416 \$	45 198 \$	
Hygiène du milieu	405 940 \$	401 489 \$	(4 452) \$	
Santé et bien-être	5 000 \$	5 000 \$		
Aménagement, urbanisme et développement	423 393 \$	405 000 \$	-18 394 \$	
Loisirs et culture	533 458 \$	652 959 \$	119 504 \$	
Total des dépenses de fonctionnement	4 133 784 \$	4 238 296 \$	104 514 \$	2,53 %
Conciliation à des fins fiscales	(-429 361) \$	(-378 159) \$	-11 026 \$	
Total après affectations	3 704 423 \$	3 860 137 \$	250 384\$	4,20 %

LES DÉPENSES



LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AUGMENTE DE 2.3 %

CATÉGORIE	TAUX 2025	TAUX 2026
Résiduelle	0,4600 \$	0,4706 \$
6 logements ou plus	0,4600 \$	0,4706 \$
Terrains vagues desservis	0,9200 \$	0,9412 \$
Non résidentielle	0,4600 \$	0,4706 \$
Industrielle	0,6132 \$	0,6273 \$
Agricole	0,4600 \$	0,4706 \$
Forestière	0,4600 \$	0,4706 \$



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) est un outil de planification qui assure l'entretien et l'amélioration des infrastructures municipales. Il permet au conseil municipal de prévoir les investissements majeurs et leur financement pour les trois années à venir. Chaque projet inscrit au PTI n'entraîne pas l'obligation de le réaliser. Chacun fait l'objet d'une analyse par le conseil municipal avant sa réalisation. Un des objectifs de la Municipalité à cet effet est de préparer les plans et devis des projets dans les plus brefs délais afin de pouvoir bénéficier de subventions offertes par les différents paliers gouvernementaux.

Vous trouverez le PTI 2027-2028-2029 sur notre site internet.

LE SOUTIEN À NOS ORGANISMES

ORGANISME	2025	2026
Comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Placide	28 150 \$	28 000 \$
Cercle de Fermières de Saint-Placide	1 000 \$	1 000 \$
Club des Bons vivants	1 000 \$	1 000 \$
Carrefour d'entraide	22 500 \$	22 500 \$
Société Arts et Cultures	25 000 \$	25 000 \$
TOTAL	77 650 \$	77 500 \$

INFORMATIONS SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

La municipalité de Saint-Placide envoie le compte de taxes annuel aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation à la fin du mois de février de l'année courante. Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque le montant des taxes foncières est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$), celles-ci peuvent être payées, au choix, en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux :

DATE DES VERSEMENTS



MODES DE PAIEMENT



Avec la majorité des institutions financières, en identifiant bien le numéro à 19 chiffres qui se trouve sur le coupon de remise pour lequel vous effectuez un paiement. Si vous avez plus d'un compte, vous devez effectuer les paiements pour chacun des numéros de référence.

- Banque de Montréal
- Banque Laurentienne
- Banque Nationale
- Banque Nova Scotia
- Banque Royale
- Caisse populaire Desjardins



Par la poste ou déposez-le dans la boîte postale située à l'extérieur de l'hôtel de ville. Joindre les coupons de taxes avec chacun de vos chèques.



À la réception de l'hôtel de ville, en argent, par chèque, par Interac.